



## LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'UTILISATION DES VÉHICULES SUR LE CHEMIN DU LAC-O'HARA

Les présentes lignes directrices visent l'ensemble des usagers du chemin du Lac-O'Hara. Il incombe aux principaux usagers, soit le personnel de Parcs Canada, les préposés de service au lac O'Hara, le Lake O'Hara Lodge et le fournisseur de services de transport en commun, de veiller à ce qu'elles soient diffusées au sein de leur organisation respective et à ce que les personnes, organismes et entreprises qui leur fournissent des services en soient également informés.

Les principaux usagers conviennent de ce qui suit :

1. Le chemin peut être utilisé en tout temps en réponse à des exigences opérationnelles.
2. Les principaux usagers doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter leur usage respectif du chemin afin de préserver le caractère sauvage du secteur. Cela est particulièrement important pour les occupants des emplacements de camping pendant le couvre-feu.
3. Il est entendu que des urgences opérationnelles, environnementales et médicales peuvent parfois se produire, et que l'intervention qui s'impose alors peut l'emporter sur la stricte observation des présentes lignes directrices. Dans la mesure du possible, les principaux usagers sont informés de la circulation de véhicules participant à de telles interventions.
4. Les principaux usagers doivent adopter une radiofréquence commune qui leur permet de s'informer entre eux de la présence de véhicules surdimensionnés ainsi que des dangers routiers et autres qui peuvent occasionnellement se produire.
5. Les conducteurs d'autobus qui assurent le service de navette et le Lake O'Hara Lodge communiquent systématiquement par radio lorsque leurs horaires exigent qu'ils se rencontrent sur le chemin. Ils doivent indiquer où ils se trouvent et convenir du lieu où ils se croiseront.
6. Les véhicules surdimensionnés constituent une préoccupation particulière pour tous les usagers du chemin. Chaque organisme doit faire en sorte que les conducteurs de véhicules surdimensionnés qui empruntent le chemin pour assurer des services pour son compte comprennent qu'ils doivent partir avant 8 h 15 ou après 19 h, ou s'organiser pour que leur départ coïncide avec un départ de la navette. L'utilisation du chemin par des véhicules surdimensionnés peut s'écarter de cette exigence à condition que les principaux usagers en soient informés.
7. Des mesures raisonnables doivent être prises pour que tout usager conduisant un véhicule sur le chemin, qu'il fasse partie des principaux usagers ou soit un usager occasionnel, soit au courant des règles de conduite sécuritaire qui ont été établies pour le chemin du Lac-O'Hara.





## LIGNES DIRECTICES À L'INTENTION DES USAGERS OCCASIONNELS

Pour des raisons de sécurité, les usagers occasionnels du chemin sont priés de lire les lignes directrices suivantes et de s'y conformer.

1. **N'OUBLIEZ PAS** que quelqu'un peut être sur le chemin en même temps que vous. Le chemin du Lac-O'Hara comporte plusieurs virages sans visibilité et sections étroites où il est difficile de voir venir les véhicules ou de passer au dernier moment.
2. Le chemin qui conduit au lac est **abrupt, étroit et tortueux**, particulièrement sur les trois derniers kilomètres. **RALENTISSEZ ET CONDUISEZ PRUDEMMENT**. La limite de vitesse est de 40 km/h. Il s'agit d'un maximum, et il faut conduire beaucoup plus lentement en de nombreux endroits.
3. Beaucoup de personnes arrivent dans le secteur du lac O'Hara à pied. Il faut donc vous attendre à rencontrer des piétons sur le chemin. **RALENTISSEZ QUAND VOUS DÉPASSEZ DES PIÉTONS**. Veuillez vous abstenir de faire monter des piétons dans votre véhicule, sauf en cas d'urgence.
4. Si vous devez arrêter pour quelque raison que ce soit, **RANGEZ-VOUS** sur le bord du chemin pour permettre aux autres véhicules de passer sans danger.
5. Une navette est en service sur le chemin de la mi-juin à la première fin de semaine d'octobre. Il faut faire preuve d'une très grande prudence si vous devez circuler sur le chemin pendant cette période. Il est recommandé de partir avant 8 h 15 ou après 19 h ou encore de faire coïncider votre déplacement avec un départ de la navette. **ROULEZ JUSTE DEVANT OU JUSTE DERRIÈRE LA NAVETTE**.

## PRENEZ NOTE DE L'HORAIRE DE LA NAVETTE

Départs du commencement du chemin	Départs du lac
8 h 30	<b>9 h 15 – Lake O'Hara Lodge</b>
<b>9 h 45 – Lake O'Hara Lodge</b>	9 h 30
10 h 30	11 h 30
	14 h 30
15 h 30	<b>16 h – Lake O'Hara Lodge</b>
<b>16 h 45 – Lake O'Hara Lodge</b>	16 h 30
17 h 30	18 h 30

Il est toujours possible que des véhicules circulent sur le chemin de façon imprévue.  
**CONDUISEZ PRUDEMMENT!**

[/O'Hara Road Guidelines, 2010](#)